

ÉVALUATION DES RISQUES SUR LES LIEUX DE TRAVAIL ET COVID-19 : LES MODÈLES ANGLAIS ET SUÉDOIS (ET LEURS LIMITES)*



ABSTRACT

Covid-19 prompts us to consider how we assess and respond to health risks at work. In Sweden all serious risks are to be averted, while in England, they are to be avoided if reasonably practicable. Risk assessment serves a preventative function but also offers a defence to an employer. We consider coverage, relevant risk factors and the role of public enforcement bodies and other actors.

KEYWORDS: *Risk, Coronavirus, Covid-19, Work, Prevention.*

RÉSUMÉ

Le Covid-19 nous incite à réfléchir à la manière dont nous évaluons et répondons aux risques en matière de santé au travail. En Suède, tous les risques graves doivent être évités, tandis qu'en Angleterre, ils doivent l'être « autant qu'il est raisonnablement praticable ». L'évaluation des risques a une fonction préventive, mais elle constitue également un rempart pour protéger l'employeur contre la mise en cause de sa responsabilité. Nous tiendrons compte dans cette analyse du niveau de protection et des facteurs de risque pertinents, ainsi que du rôle joué par les différents acteurs et organismes publics chargés de faire appliquer la loi.

MOTS CLÉS: *Risque, coronavirus, Covid-19, travail, prévention.*

* Cet article fait partie du projet intitulé « Un droit du travail suédois inclusif et durable - la voie à suivre », dnr. 2017-03134, financé par le Conseil suédois de la recherche, dirigé par Petra Herzfeld Olsson à l'Université de Stockholm. Les auteurs tiennent à remercier celle-ci, ainsi que les autres participants, Niklas Bruun et Erik Sjödin, pour leurs précieux apports au cours de la rédaction de cet article.